

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2019



Jeudi 28 mars 2019
10h30 (ouverture des portes : 9h00)
Bâtiment des Forces Motrices (BFM)
Place des Volontaires 2, 1204 Genève

Givaudan

engage your senses



Chère actionnaire, cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA, qui se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à 10h30 au Bâtiment des Forces Motrices (BFM), Place des Volontaires 2, 1204 Genève; les portes ouvriront à 9h00.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2018

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2018.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2018

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2018 (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion).

Explication : En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques du gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2018.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice	CHF	545 997 253
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	84 113 920
Total du bénéfice résultant du bilan	CHF	630 111 173
Distribution aux actionnaires de CHF 60,00 brut par action	CHF	554 015 160
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF	554 015 160
Report à nouveau	CHF	76 096 013

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	3 322 955
Réserve légale générale – capital libéré additionnel	CHF	3 322 955
Report à nouveau	CHF	3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 60,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse.

Si la proposition est approuvée, le paiement surviendra le 3 avril 2019 (date de transaction en bourse ex-dividende : 1er avril 2019).

Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: donner décharge à ses membres

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 5.1.1 M. Victor Balli
- 5.1.2 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.1.3 Mme Lilian Biner
- 5.1.4 M. Michael Carlos
- 5.1.5 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.6 M. Calvin Grieder
- 5.1.7 M. Thomas Rufer

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2018 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

5.2 Election du Président

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

M. Calvin Grieder

comme Président du Conseil d'administration, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.3 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 5.3.1 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.3.2 Mme Ingrid Deltenre
- 5.3.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.4 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.5 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2019.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 2 950 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Explication: L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes proposés concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2018)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 2 778 103 pour l'exercice 2018.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2019 –« PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 000 000 pour l'exercice 2019.

Explication: A titre indicatif, ce montant est composé d'une rémunération fixe allant jusqu'à CHF 6 800 000 et du solde de la rémunération variable à long terme qui comprend des primes liées à la performance (PSP). La valeur des unités PSP octroyées en 2019 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une

performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier entre 0% et 200% du montant cible en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée au vu des critères prédéfinis.

L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails en ce qui concerne les votes proposés sur les montants de rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un bulletin d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante :
Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport de gestion 2018, qui comprend le Rapport Annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision tout comme le Rapport de rémunération, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Le Rapport de gestion est également disponible sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com / investors / online report.
Le Rapport de gestion est publié dans son intégralité en anglais. Une version abrégée du Rapport de gestion sera disponible en français, anglais et allemand en versions papier et électronique sur www.givaudan.com.

Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 13 mars 2019 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 13 mars 2019, 17h00 au 28 mars 2019 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant. Il n'est pas possible de vous faire représenter par notre Société.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où vous ne donnez au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal jusqu'au 26 mars 2019.

Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 2.

En cas de représentation par un autre actionnaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures

Givaudan SA
Pour le Conseil d'administration



Le Président
Calvin Grieder

Vernier, le 27 février 2019

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (point 6).

Selon l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Givaudan est obligée de soumettre les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires.

Sur cette base et conformément à l'ORAb et aux Statuts de notre Société, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires¹:

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2020;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2018) et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2019).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et elle comprend toujours une part importante d'actions de la Société afin d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif avec les intérêts de nos actionnaires. La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme, avec des éléments variables représentant une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Nous avons poursuivi notre pratique qui consiste à présenter et soumettre le Rapport de rémunération de Givaudan à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale ordinaire, permettant ainsi aux actionnaires d'approuver notre politique de rémunération et de confirmer à nouveau les montants précédemment approuvés de manière prospective.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion): <http://www.givaudan.com/media/publications>

¹) Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 6.1)

Le montant proposé de CHF 2 950 000 est versé au Conseil d'administration et comprend, à titre indicatif, les deux éléments suivants :

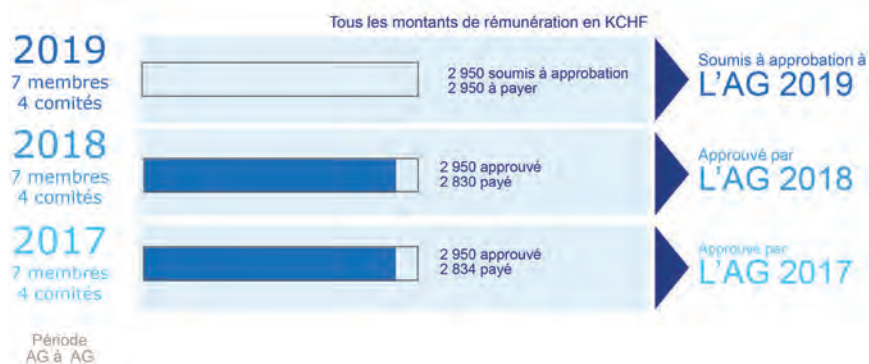
1. une rémunération fixe comprenant la rémunération du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 400 000 ;
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en utilisant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, les montants totaux relatifs à la rémunération du Conseil d'administration qui ont été soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires et les montants effectivement versés ou à payer.



Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan) : <http://www.givaudan.com/media/publications>.

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 6.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2018) et,
2. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2019).

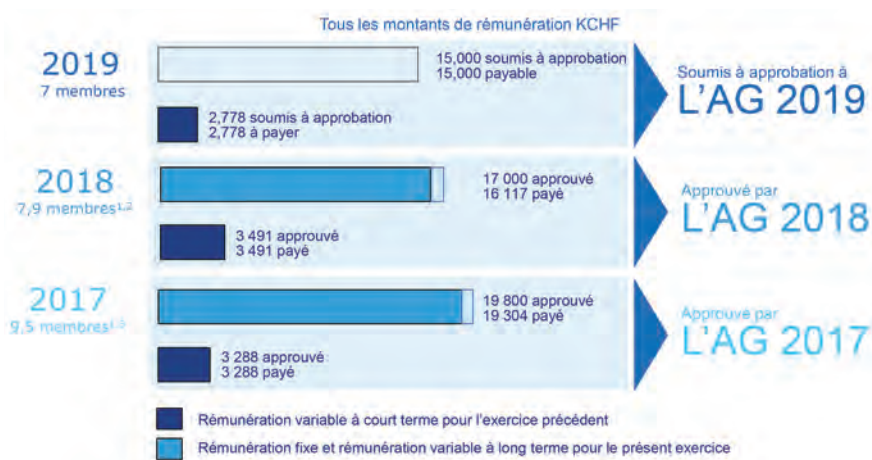
De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Le montant total maximal proposé pour la rémunération du Comité exécutif et soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale de cette année a diminué par rapport à l'année précédente. Cette baisse reflète la réduction du Comité exécutif qui est passé de 7,9 à 7 membres (équivalent temps plein).

La diminution du montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2018 par rapport à 2017) est principalement attribuable à une réduction du Comité exécutif de 9,5 à 7,9 membres équivalent temps plein. Le taux de versement proposé reflète une performance supérieure aux objectifs de croissance du chiffre d'affaires et une performance inférieure à l'objectif de marge EBITDA, qui ont permis un versement moyen de 112% du montant cible aux membres du Comité exécutif.

Ce résultat a contribué à un taux de versement inférieur à ceux de l'exercice précédent (performance moyenne en 2017: 117% du montant cible).



1) Membres du Comité exécutif (équivalent temps plein) pour le présent exercice. Pour la rémunération variable à court terme le nombre de membres applicable est celui de l'exercice précédent.

2) Depuis le 1er avril 2018, Louie D'Amico a rejoint le Comité exécutif en tant que Président de la Division Arômes. Du fait de la période de transition entre le Président entrant et le Président sortant de la Division Arômes, Mauricio Graber, ainsi que du départ à la retraite de Chris Thoen, Responsable mondial Science et Technologie le 31 août 2018, le nombre total des membres du Comité exécutif correspond à 7,9 membres (équivalent temps plein).

3) En 2017, Tom Hallam, est nommé au Comité exécutif en tant que Directeur financier (CFO). Du fait de la période de transition entre le Directeur financier entrant et le Directeur financier sortant, Matthias Währen ainsi que du départ à la retraite de Joe Fabbri, Responsable mondial Environment, Health and Safety (EHS) et Sustainability le nombre total des membres du Comité exécutif correspond à 9,5 membres (équivalent temps plein).

Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2018) (point 6.2.1)

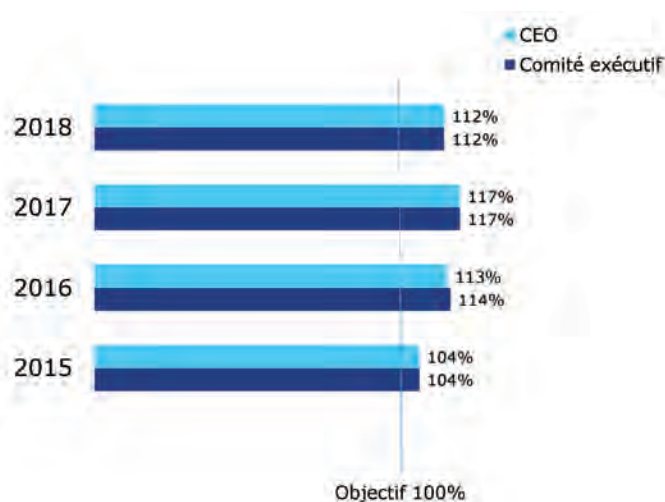
Le montant des primes annuelles proposé est de CHF 2 778 103 pour 2018. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2018, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA.

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2018, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan) : www.givaudan.com/media/publications.

En 2018, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes sur une base comparable et la marge EBITDA atteignant respectivement 5,6% et 20,7%. Ce résultat a permis de verser 112% du montant cible au Directeur général et aux autres membres du Comité exécutif.

Le tableau ci-dessous résume l'historique des primes annuelles par rapport aux objectifs définis lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.

* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'actions 2019 – «PSP») (point 6.2.2)

La rémunération fixe et variable à long terme proposée est de CHF 15 000 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe n'excédant pas CHF 6 800 000, incluant le salaire de base, des prestations de retraite et d'autres avantages; et
2. des unités d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant maximum de la rémunération a diminué par rapport au montant approuvé par les actionnaires en 2018 (CHF 17 000 000). Sur la base des changements indiqués ci-dessus au sein du Comité exécutif, le montant proposé reflète une rémunération fixe et variable à long terme pour 7 membres équivalent temps plein du Comité exécutif (7,9 membres équivalent temps plein en 2018).

Le montant maximum de la rémunération fixe inclut une hausse des salaires de base des membres du Comité exécutif par rapport à 2018. Ces changements ont été introduits pour l'exercice 2019 dans le cadre du rééquilibrage des différents éléments de rémunération, comme détaillé dans le Rapport de rémunération (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan). Ce rééquilibrage n'entraîne pas d'augmentation du montant total de rémunération soumis pour approbation à la présente Assemblée.

Les primes PSP représentent toujours une part considérable (45%) de la rémunération totale pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'accent particulier mis par Givaudan sur la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2019 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis.

A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2015 a été versé le 31 mars 2018 à un taux de 98% du montant cible. Ce résultat reflète une performance légèrement supérieure aux objectifs de croissance relative des ventes et une performance légèrement inférieure aux objectifs de flux de trésorerie.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 84 à 97 de la version anglaise du Rapport de gestion de Givaudan) : www.givaudan.com/media/publications.

Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Suite à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013, il est prévu notamment que les actionnaires doivent pouvoir voter "à distance" par voie électronique.

Par conséquent, vous avez la possibilité d'utiliser la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal pour voter en ligne en déléguant des pouvoirs au représentant indépendant et en lui transmettant des instructions de vote.

L'InvestorPortal vous permet aussi de commander par voie électronique votre carte d'admission à l'assemblée générale ou de déléguer des pouvoirs à un autre actionnaire ayant droit de vote.

Si vous souhaitez utiliser le portail InvestorPortal, voici la marche à suivre:

1. Rendez vous sur le site Internet ip.computershare.ch/Givaudan.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre numéro d'actionnaire et votre mot de passe personnel. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez à présent commander votre carte d'admission ou habiliter un autre actionnaire ayant le droit de vote ou le représentant indépendant à exercer votre droit de vote.
5. Cliquez sur «CONFIRMER» pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante:

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs pour l'assemblée générale ordinaire 2019 de Givaudan d'ici le 26 mars 2019, à 23h59, au plus tard. En transmettant vos instructions et en déléguant vos pouvoirs par voie électronique, vous renoncez à participer personnellement à l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur InvestorPortal que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitant du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (les jours ouvrables de 8h00 à 17h00).

Givaudan SA
Pour plus d'informations, veuillez appeler le:
+41 62 205 7750



Givaudan

engage your senses